



COMMUNE DE VALENCE-EN BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 JUIN 2014 A 19h00

L'an deux mille quatorze le vingt juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Serge VAUCOULEUR, Maire.

Etaient présents :

M. Bastoi AMANI, M. Gilles BRUNEAU, Mme Timmy CHEDRI, Mme Elodie GARCIA, Mme Chantal JACQUES, M. Eric LUZU, M. Eric MOAL, Mme Corinne PASSERARD, M. Pierre RACINE, M. Daniel JACQUET, Mme Patricia REDON-JUMEAU, M. Marc TOUSSAINT, M. Serge VAUCOULEUR, et M. José VIEIRA.

Etait absent excusé:

M. Stéphane LENOIR, donnant pouvoir à M. Bastoi AMANI

M. Bastoi AMANI est nommé secrétaire de séance.

1/- COMPTE RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 26 mai 2014, est approuvé à l'unanimité.

2/- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2014

Monsieur Serge VAUCOULEUR nous informe que six associations de valence en Brie ont réalisé une demande de subvention et nous propose de délibérer sur l'attribution de subvention après la présentation du bilan financier et des projets de chaque association pour l'année 2014/2015.

- **Le VAAV**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 1000 euros au VAAV. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer cette somme à l'unanimité des personnes présentes. Notons que Monsieur, M. José VIEIRA, président du VAAV n'a pas participé à ce vote d'attribution de subvention.

- **HPEV**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 700 euros à l'association HPEV. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer cette somme à l'unanimité.

- **CSV Section Football**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 1700 euros au CSV Section football.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer cette somme à l'unanimité des personnes présentes. Notons que Monsieur, Eric MOAL, président du CSV Section Football n'a pas participé à ce vote d'attribution de subvention.

- **La Compagnie du Javot**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 1000 euros à cette association

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 1000 euros à la Compagnie du Javot à l'unanimité des personnes présentes. Notons que Monsieur, M. Gilles BRUNEAU n'a pas participé à ce vote d'attribution de subvention en tant que Trésorier de cette association.

- **Bouille et Gribouille**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 500 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 500 euros à cette association à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que les associations de la commune n'ayant pas rempli et remis le formulaire de demande de subvention dans les délais imposés, n'auront pas de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Les donneurs de sang**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 150 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 150 euros à cette association à l'unanimité.

- **ADAPEI**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 30 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 30 euros à cette association à l'unanimité.

- **Les paralysés de France** (association d'utilité publique)

Monsieur le Maire propose d'attribuer 30 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 30 euros à cette association à l'unanimité.

- **Handisport**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 30 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 30 euros à cette association à l'unanimité.

- **La MPCT**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 30 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 30 euros à cette association par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- **Les Sapeurs Pompiers**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 30 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 30 euros à cette association à l'unanimité.

- **L'Accordéon pour la vie**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 100 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 100 euros à cette association à l'unanimité.

Le Téléthon

Monsieur le Maire propose de ne plus verser une subvention au Téléthon par l'intermédiaire d'une association, mais de d'attribuer une subvention directement au Téléthon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé que la Mairie attribuera directement une subvention au Téléthon ultérieurement. Le montant n'a pas encore été fixé.

- **Des Enfants et des Ailes**

Monsieur le Maire propose d'attribuer 200 euros à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition d'attribuer 200 euros à cette association à l'unanimité

3/- DELIBERATION POUR LA CLOTURE DE LA REGIE DE PHOTOCOPIES

M. le Maire propose de clôturer la régie de photocopies car elle est inutile

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve cette proposition de clôturer cette régie de photocopie à l'unanimité

4/- CONTRAT RURAL : PRENDRE UNE DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS D.E.T.R AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Après les explications par M. le Maire sur le projet d'investissement correspondant à la requalification du centre, place de l'église et de la Mairie, Monsieur le Maire nous propose de prendre une délibération pour solliciter une aide financière de l'Etat, au titre de la DETR 2014 pour la réalisation du projet du contrat rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention pour la demande de cette subvention.

5/- INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal, que des travaux de sablage vont être réalisés au stade de football cet été mais sans l'intervention d'une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire

Le Secrétaire

M. S. VAUCOULEUR

B. AMANI